

École :

Ne pas compléter ce cadre - Réservé à l'administration-

Classe :

Cette fiche de renseignement est à retourner **soit par mèl ou à la Mairie de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**

L'école de Villerbon, Saint-Denis-Sur-Loire et Ménars sont regroupées en RPI.

Les classes sont réparties sur ces trois communes ; une garderie (matin et soir), un restaurant scolaire ainsi qu'un ramassage scolaire sont proposés aux parents.

ENFANT

Nom : _____ Prénom(s) : _____ Sexe : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX *

Les renseignements suivants sont indispensables pour vous joindre en cas de nécessité :

Père/Mère Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Domicile : _____ Portable : _____

@dresse électronique personnelle : _____ @ _____

Travail : _____ Numéro de poste : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Père/Mère Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Domicile : _____ Portable : _____

@dresse électronique personnelle : _____ @ _____

Travail : _____ Numéro de poste : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

AUTRE ADULTE RESPONSABLE (assistante maternelle, foyer, grands-parents, ...) Autorité parentale : Oui ☺ Non ☹

Nom : _____ Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'élève : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

: _____ Portable : _____

@dresse électronique : _____ @ _____

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)

- les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Art. 34 de la loi du 06/01/1978).



INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

➤ **Restauration scolaire** Oui → Non →

Si oui, les Lundi → Mardi → Jeudi → Vendredi → Occasionnellement →

➤ **Garderie** Oui → Non →

Si oui, Occasionnellement → Régulièrement → Matin → Soir →

Lieu* : (A remplir par les familles n'habitant pas l'une des 3 communes du RPI, le lieu de garderie étant la commune de résidence) :
Ménars ☼ Saint-Denis-sur-Loire ☼ Villerbon ☼

➤ **Transport scolaire** Oui → Non →

Si oui, Matin → Soir →

Il est géré par Agglopolys : pour en bénéficier vous devez commander une carte de transport sur le site : <https://azalys-blois.fr> ou suivez le Qrcode



Choisissez votre point de montée Le matin (entourer 1 arrêt)

SAINTE DENIS SUR LOIRE : Villeneuve ou Ecole

MENARS : Ecole

VILLERBON : Ecole ou Les Bouleaux ou Villevry ou Villejambon ou Villerogneux ou Jarday ou Villesecron 1 ou Villesecron 2 ou Les Noizeaux ou Place de l'église

Point de descente le soir (si différents de celui du matin) :-----
-

Merci de nous signaler, en mairie, tout changement qui interviendrait en cours d'année.

Merci de nous signaler, en mairie, tout changement qui interviendrait en cours d'année.

Fait à le / / 25

Le Maire : Patrick MENON

Le(s) parent(s)

Liste des documents à fournir impérativement :

- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- Carnet de santé de l'enfant (copie page vaccination)
- Livret de famille

Cette fiche est à retourner **COMPLÉTÉE** et **SIGNÉE**
à la **Mairie de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**



CERCLE SCOLAIRE DE LA VALLÉE SAINT-JEAN 2025-2026
Commune de Ménars- Saint-Denis-Sur-Loire- Villerbon

Nous, soussignés

Nom : **Prénom :**

- Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean et l'accepter sans réserve. Nous déclarons informer notre enfant, de son contenu et le sensibiliser à son obligation de le respecter.
- **Droits à l'image** (rayer la mention inutile)

Autorisons la commune de / **N'autorisons pas** la commune de

à diffuser les images prises lors d'évènements liés aux activités périscolaires sur les supports de communication de la commune (ex : Site, Bulletin Municipal)

A, le/...../2025

Signatures des représentants légaux

Signature de l'élève